5023 1 S

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 TER - DOSSIER PEDAGOGIQUE - SECTION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

● *Communauté française* ☐ *Libre - confessionnel*

☐ *Provincial et communal* ☐ *Libre - non confessionnel*

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

n° matricule :
n° de téléphone :

2. *Intitulé de la section :*

752101.S10R1

INFORMATIQUE - OPERATEUR DE SAISIE (ENCODEUR)

3. *Finalités de l'U.F. :* repris en annexe n°1 de page(s) (2)

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de page(s) (2)

5. Classement de l'U.F.:

Enseignement secondaire inférieur

6. Titre délivré à l'issue de la section

OPERATEUR DE SAISIE (ENCODEUR)

7. Unités de formation constitutives de la section

Intitulés	Classement de l'unité	Nombre de périodes	Codification (2)
Orthographe & grammaire N.1	ESI 1a	120	03801 U11R1
Orthographe & grammaire N.2	" "	80	03802 U11R1
Mathématiques N.1	" "	80	01101 U11R1
Mathématiques N.2	" "	120	01102 U11R1

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

S0231

Géographie	ESI bx	40	71 01 01 U11R1
Actualités - Vie	" "	40	05 01 05 U11 R1
Approche du monde scientifique	" "	40	02 01 01 U11R1
Approche du monde économique	" "	40	71 51 01 U11R1
INFORMATIQUE			
Approche de l'informatique	" "	40	75 0001 U11 R1
Utilisation de logiciels	ESI qual	120	754101U12R1
Initiation à la programmation	ESI trans.	120	752201 U11 R1
Utilisation de logiciels - tr.pr.	ESI qual	120	7541 02 U12 R1
Epreuve intégrée de la section	ESI qual	20	752107 U12R1

8. Modalités de capitalisation :

Certification par capitalisation des attestations de réussite des U.F. reprises au point 7 dont l'organisation est décrite dans le tableau annexé.

---

11. Date de la proposition du P.O. :.. 8/2/93
Signature du : (1)
Chef d'établissement de la C.F.
~~Représentant du P.O. subventionné~~

Transmis par le réseau
le : .....

---

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

AVIS FAVORABLE
LE 25.03.93
E. LAMOTTE

Date : Signature :

---

14. DECISION : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision :

Date : 31 MARS 1993 Signature :

J. MEUNIER

ANNEXE 1
Date:

FINALITES DE LA SECTION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. L'opérateur de saisie doit être capable
   - 1.1. d'alimenter des fichiers informatisés;
   - 1.2. d'enregistrer un programme;
   - 1.3. d'effectuer des travaux élémentaires de secrétariat nécessitant l'emploi des outils informatiques standards.

2. L'étudiant doit trouver les matières et savoir-faire qui lui permettront
   - 2.1. d'accéder à des études secondaires supérieures dans l'enseignement de promotion sociale;
   - 2.2. de se présenter aux épreuves de recrutement du S.P.R. correspondant au niveau des études.

ANNEXE 2
Date:

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES DE LA SECTION

Pour être admissible dans l'U.F., l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante dans la compréhension d'un texte (niveau de difficulté correspondant à celui attendu en fin de sixième année primaire).

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra peut être décrite de la manière suivante:

> Disposant d'un texte d'une part, après avoir entendu le message oral d'autre part, l'étudiant devra compléter un document comportant des questions à choix multiples et/ou des questions à appariement et/ou des questions de type «vrai/faux» et/ou des textes lacunaires.

Il convient de ne pas fausser l'évaluation des réponses de l'étudiant en lui demandant une production écrite impliquant une maîtrise de la langue.
Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite; sa durée n'excèdera pas 30 minutes.

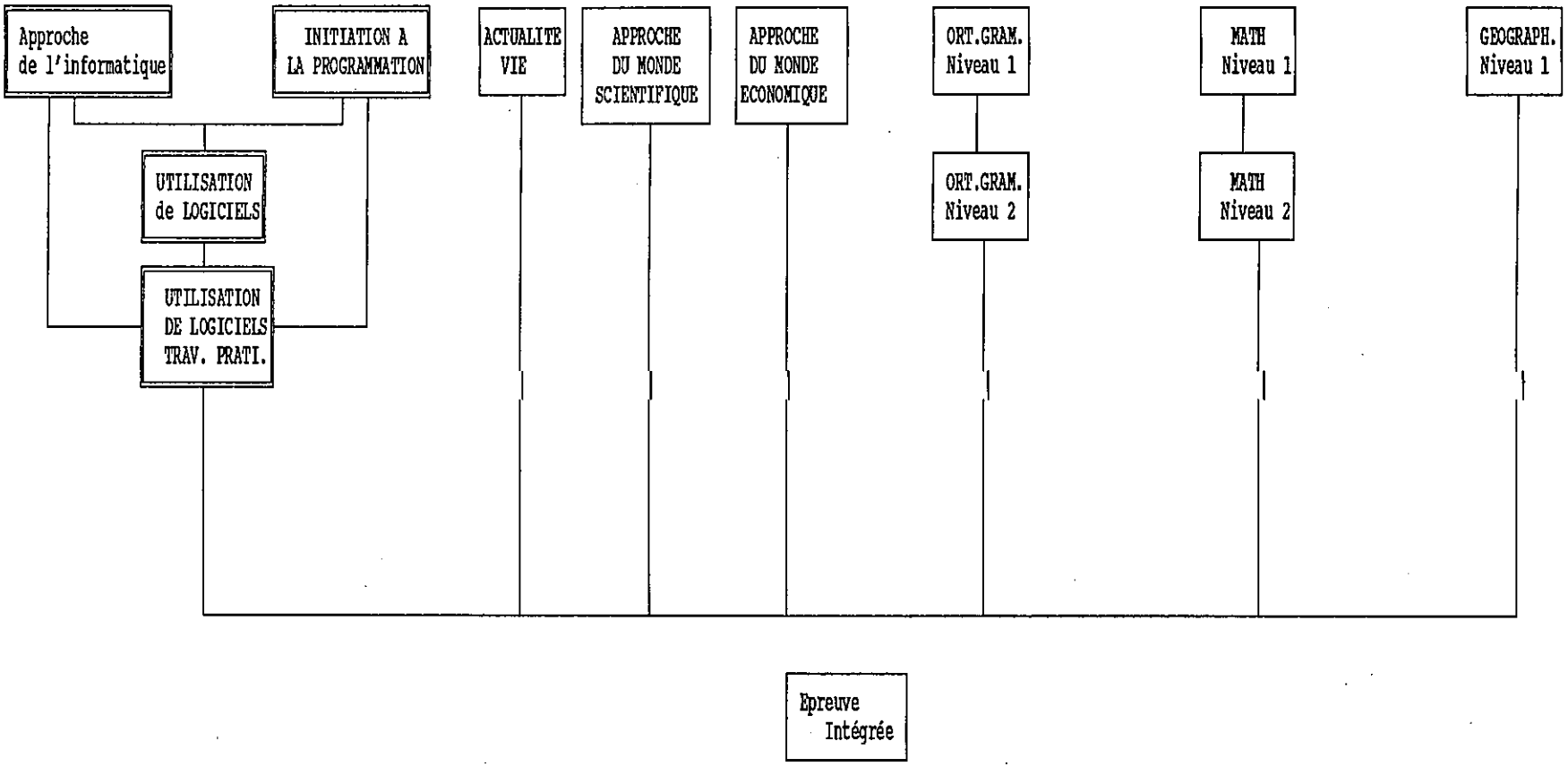
Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur:

> du certificat d'études de base délivré depuis moins de quatre ans à la date du début de l'unité de formation

ou

> du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent.

OPERATEUR DE SAISIE - ENCODEUR.



ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

√0237S
U2

DOCUMENT 8 BIS **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente proposition émane du réseau :

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

n° de matricule :
n° de téléphone :

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 038002.U11R1

ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE.NIVEAU 2.

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de 1 page

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation.

enseignement secondaire : transition
degré : inférieur

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

repris en annexe n°3 de 1 page

7. Programme du cours : repris en annexe n°4 de 1 page

8. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 de 1 page

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes
Orthographe et grammaire.Niveau 2.	C.G.	80
2. Part d'autonomie		
	Total des périodes	80

---

11. Date de la proposition 8/2/93 Transmis le

---

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

AVIS FAVORABLE
LE 25 03 93

Date : E. LAMOTTE Signature :

---

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision

Date : 31 MARS 1993 Signature : J. MEUNIER

Date : / /

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale,cette U.F. doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle,sociale,culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises,des administrations,de l'enseignement et,d'une manière générale,des milieux socio-économiques et culturels;
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

L'U.F.,qui répondra aux besoins des élèves d'une manière aussi individuelle que possible,vise à faire acquérir des capacités suffisamment variées dans le domaine concerné mais également orientées vers la préparation aux épreuves du S.P.R. et vers la poursuite des études au niveau secondaire supérieur.

Pour ce faire,

.l'étude de la grammaire favorisera l'acte de la communication,notamment en faisant comprendre le fonctionnement de la langue et en élargissant les moyens d'expression;

.l'étude de l'orthographe,qui sera reliée aux exigences de la communication écrite,fera acquérir une graphie correcte des mots du lexique courant,permettra l'application des règles de grammaire étudiées et formera à la consultation d'ouvrages de références dans des cas difficiles.

.l'étude de la conjugaison conduira à la maîtrise des verbes réguliers,aux temps simples et composés des différents modes,et abordera les verbes irréguliers.

ANNEXE 2

Date : / /

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES.

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des capacités terminales de l'unité de formation suivantes :

ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE - Niveau 1 classée dans l'enseignement secondaire de transition du degré inférieur.

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra portera sur la démarche et l'utilisation des éléments fondamentaux et non sur la seule restitution de définitions. Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur de l'attestation de réussite de l' U.F. suivante :

ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE - Niveau 1

ou de la formation courte de régime 2 correspondante de même intitulé

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT.

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DES COURS.

En grammaire, l'élève sera capable de maîtriser :

1.Les classes de mots :
- le nom : traits morphologiques et sémantiques;
- les déterminants: traits morphologiques et sémantiques;
- l'adjectif : traits morphologiques et sémantiques;
- le pronom : traits morphologiques et sémantiques;
- le verbe : traits morphologiques,syntaxiques et sémantiques;
- l'adverbe : traits morphologiques et syntaxiques;
- les mots de liaison : traits morphologiques et syntaxiques.

2.Les expressions variées :
- étude,avec des exercices de phraséologie,des diverses circonstances : le temps,la cause,la conséquence,le but,la comparaison,l'ordre,la condition,l'opposition;
- examen du discours direct et indirect;
- première approche de l'étude de la syntaxe des temps et des modes (imparfait,passé simple,passé composé,subjonctif).

3.Conjugaison :
- reconnaissance de la conjugaison de tous les verbes irréguliers rencontrés au cours des exercices d'expression orale,écrite et des dictées;
- étude de la conjugaison des verbes en *-eler,-eter,-ayer,-indre,-soudre,*
-cer,-ger,-aître.

En orthographe,

1.Le verbe :
a. Espèces - modes et temps;
- auxiliaires;
- complément d'agent du verbe passif.

b. Accord - un ou plusieurs sujets;
- sujets juxtaposés;
- sujets de personnes différentes (règle de priorité);
- sujets unis par *et,ou,ni,comme*;
- sujet *on,qui*.

2.Accord du participe passé :
- règles générales (employé seul,avec être,avec avoir);
- des verbes pronominaux;
- suivi d'un infinitif.

3.Discours direct et indirect.

4.L'adverbe : - formation des adverbes en *-ment*;
- fonctions et analyse.

5.Le pronom : espèces et emploi (à voir en parallèle avec l'adjectif).

6.Accord de *Tout,quelque*.

7.Dictées préparées ou non:confusions homonymiques (*ou/où,a/à,ces/ses/c'est..*)

FIXATION DES CPACITES TERMINALES.

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages, l'évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde sur un nombre suffisant de travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

PROFIL DU CHARGE DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

5023 S

DOCUMENT 8 BIS **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente proposition émane du réseau :

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

n° de matricule :
n° de téléphone :

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 038001.U11R1

ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE.NIVEAU 1.

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de 1 page

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation.

enseignement secondaire : transition
degré : inférieur

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

repris en annexe n°3 de 1 page

7. Programme du cours : repris en annexe n°4 de 1 page

8. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 de 1 page

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes
Orthographe et grammaire.Niveau 1.	C.G.	120
2. Part d'autonomie		
	Total des périodes	120

---

11. Date de la proposition 8/2/93 Transmis le

C.F.

---

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

AVIS FAVORABLE
LE 25/03/93

Date : E. LAMOTTE Signature :

---

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision

Date : 31 MARS 1993 Signature :

J. MEUNIER

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale,cette U.F. doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle,sociale,culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises,des administrations,de l'enseignement et,d'une manière générale,des milieux socio-économiques et culturels;
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

L'U.F.,qui répondra aux besoins des élèves d'une manière aussi individuelle que possible,vise à faire acquérir des capacités suffisamment variées dans le domaine concerné mais également orientées vers la préparation aux épreuves du S.P.R. et vers la poursuite des études au niveau secondaire supérieur.

Pour ce faire,

.l'étude de la grammaire favorisera l'acte de la communication,notamment en faisant comprendre le fonctionnement de la langue et en élargissant les moyens d'expression;

.l'étude de l'orthographe,qui sera reliée aux exigences de la communication écrite,fera acquérir une graphie correcte des mots du lexique courant,permettra l'application des règles de grammaire étudiées et formera à la consultation d'ouvrages de références dans des cas difficiles.
N.B. Cette étude ne constituera jamais un élément unique d'appréciation mais une note particulière lui sera réservée dans tous les travaux d'expression écrite.

.l'étude de la conjugaison conduira à la maîtrise des verbes réguliers,aux temps simples et composés des différents modes,et abordera les verbes irréguliers.

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES.

Pour être admissible dans l'U.F.,l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des connaissances,savoir-faire et savoir-être en français acquis par un élève terminant avec fruit le cycle d'études primaires.

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra,et dont le niveau correspondra à celui attendu en fin d'études primaires,portera sur la compréhension d'un message écrit (dont l'élève disposera) et sur la compréhension d'un message oral.
La réponse au questionnaire (constitué de vrai/faux,d'appariements,de choix multiples ou de textes lacunaires) ne demandera pas de production écrite impliquant une certaine maîtrise de la langue afin de ne pas fausser l'évaluation des réponses.
Cette épreuve,qui ne dépassera pas 30 min.,présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F.,le candidat porteur :

du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent

ou

du certificat ou du diplôme d'une section C.T.S.I.

ou

d'un titre correspondant de régime 1.

ANNEXE 3

Date : / /

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT.

Aucune recommandation particulière.

ANNEXE 4.

Date : PROGRAMME DES COURS.

En grammaire, l'élève sera capable de maîtriser :

1.Les structures fondamentales de la phrase (reconnaissance et utilisation)

a.la phrase simple : - verbale et non verbale
- déclarative,impérative,interrogative
- affirmative et négative,neutre et emphatique
- active et passive
- les groupes de mots dans la phrase

b.la phrase complexe : - distinction entre phrase simple et phrase complexe
- reconnaissance des différents modèles de phrases (avec conjonction de subordination,pronom relatif, déterminant,adverbe de subordination; phrases coordonnées ou juxtaposées).

2.Les fonctions : - sujet
- complément
- attribut
- épithète.

3.La conjugaison : utilisation correcte de la conjugaison complète des verbes réguliers (à étudier occasionnellement au fur et à mesure des dictées et des textes d'expression écrite).

En orthographe.

1.Le nom : - genre et nombre
- formation du féminin,du pluriel
- fonctions et analyse.

2.L'adjectif : - genre et nombre
- formation du féminin et du pluriel de l'adjectif qualificatif
- accord de l'adjectif qualificatif (cas généraux + demi,nu,adjectifs de couleur)
- adjectifs possessifs,démonstratifs,interrogatifs, indéfinis (tout,même,quelque), numéraux (cardinaux et ordinaux)
- accord des adjectifs composés
- fonction des adjectifs + analyse.

3.Dictées préparées ou non.

4.Orthographe lexicale : - homophonie à graphies variées
- confusions homonymiques fréquentes.

ANNEXE 5

Date :

FIXATION DES CPACITES TERMINALES.

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages,l'évaluation sera formative.Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement.Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle

ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde sur un nombre suffisant de travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

ANNEXE 6

Date :

PROFIL DU CHARGE DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant.

Orthographe et grammaire.Niveau 1.- version du septembre 1992.

5023/5
4

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

☒ *Communauté française* ☐ *Libre - confessionnel*
☐ *Provincial et communal* ☐ *Libre - non confessionnel*

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

n° matricule :
n° de téléphone :

2. *Intitulé de l'unité de formation :*

011102.U11R1

MATHEMATIQUES - *Niveau 2*

3. *Finalités de l'U.F. :* repris en annexe n°1 de page(s) (2)

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de page(s) (2)

5. Classement de l'U.F.:

Enseignement secondaire de transition du degré inférieur

6. *Recommandations particulières pour la constitution des groupe ou de regroupement* repris en annexe n°3 de page(s) (2)

7. Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de page(s) (2)

8. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n°5 de page(s) (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours: repris en annexe n°6 de page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nb total de périodes
Mathématiques	CG	120
2. Part d'autonomie		
Total des périodes		120

11. Date de la proposition du P.O. : 9/2/93
Signature du : (1)
Chef d'établissement de la C.F.
~~Représentant du P.O. subventionné~~

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date : AVIS FAVORABLE LE 25.03.93 E.LAMOTTE Signature :

14. DECISION : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision :

Date : 31 MARS 1993 Signature : J. MEUNIER

ANNEXE 1
Date:

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Assurer une deuxième étape de la formation mathématique dans le cadre des études au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.
2. Assurer un prolongement de l'U.F. MATHEMATIQUES - Niveau 1.
3. Permettre à l'étudiant d'aborder une préparation aux épreuves de commis ou équivalentes.
4. Aborder des éléments de vie sociale au travers d'un créneau mathématique.
5. Assurer une étape de la formation mathématique dans le cadre d'un curriculum d'études préparant au niveau secondaire supérieur.

ANNEXE 2
Date:

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des capacités terminales de l'unités de formation

MATHEMATIQUES - Niveau 1

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra portera sur la démarche et l'utilisation des éléments fondamentaux et non sur la seule restitution de définitions. Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur de l'attestation de réussite de l' U.F.

MATHEMATIQUES - Niveau 1

ou de l'une des attestations de réussite suivantes (régime 2) :

MATHEMATIQUES - Niveau 1
1ère année
- de la section CTSI -
  OPERATEUR DE SAISIE / ENCODEUR
- ou d'une section comportant
  une formation mathématique
  équivalente

Le porteur d'une attestation d'orientation A ou B délivrée à l'issue d'une 2ème année de l'enseignement secondaire de plein exercice est également admis comme élève régulier de cette formation.

ANNEXE 3
Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

néant.

ANNEXE 4
Date:

PROGRAMME DES COURS

CONTENU NOTIONNEL

Les notions reprises aux points 1.2.3 sonrt celles du niveau 1. Elles seront reprises en visant un degré de performance supérieur à celui prévu au ier niveau.

1. Nombres naturels et nombres décimaux positifs
   Notions générales
   Relations d'ordre
   Opérations fondamentales
   Puissances à exposant naturel
2. Nombres entiers
   Notions générales
   Valeur absolue
   Nombres opposés
   Opérations
3. Nombres rationnels
   Notions générales
   Opérations
   Nombres inverses
   Puissances à exposant naturel

4. Expressions littérales
   Développement, réduction
   Exploitation du carré d'une somme (d'une différence), du cube d'une somme (d'une différence), du produit de deux binômes conjugués.
5. Les nombres réels
   Bijection de la droite repérées avec l'ensemble des réels
   Abscisse d'un point
   Ordre sur la droite, dans l'ensemble des réels
   Valeurs approchées d'un réel(par encadrement)
   Equations, inéquations du premier degré à une inconnue
   Problèmes
6. Racine carrée positive d'un nombre réel positif
   Notions générales
   Valeur approchée
   Racine d'un produit, d'un quotient
7. Polynômes
   Degré
   Opérations : Addition (soustraction) , multiplication
   Division par x - a (recherche du quotient et du reste)
   Factorisation faisant intervenir la mise en évidence et les produits remarquables connus
8. La fonction du premier degré
   plan muni d'une base
   coordonnée d'un point
   représentation graphique

9. Système de deux équations du 1er degré à 2 inconnues
10. Représentation graphique de fonctions simples de R→ R
11. La géométrie et le système métrique
pratique des unités de masure dans des applications proches du vécu social et professionnel impliquant la réflexion sur les grandeurs proportionnelles (directement et inversement)
Théorème de Thalès
Similitudes de triangles
Théorème de Pythagore

COMPETENCES A MAITRISER

1. Nombres naturels et nombres décimaux positifs
Lire, écrire, comparer des nombres
Appliquer les propriétés des opérations dans le calcul mental et le calcul rapide
Utiliser la notation exponentielle
2. Nombres entiers
Pratiquer les opérations fondamentales
Rechercher l'opposé d'une somme
Appliquer les propriétés des opérations + et *
Résoudre une équation du premier degré à une inconnue
Résoudre un problème se traduisant par une équation du premier degré à une inconnue
3. Nombres rationnels
Ecrire un nombre sous sa forme décimale, sous sa forme fractionnaire - effectuer des conversions dans des cas simples
Pratiquer les opérations fondamentales
Rechercher l'opposé d'une somme, l'inverse d'un produit
Appliquer les propriétés des opérations dans le calcul littéral
Résoudre une équation du premier degré à une inconnue
Résoudre un problème se traduisant par une équation du premier degré à une inconnue (utilisation de la calculatrice)
Calculer la puissance d'un nombre
Utiliser les propriétés des puissances dans le calcul écrit, dans le calcul littéral simple
Utiliser les propriétés du carré d'une somme (d'une différence) et le produit de deux binômes conjugués
4. Expressions littérales
Utiliser les règles, conventions et identités remarquables pour simplifier un polynôme, une expression algébrique.
5. Les nombres réels
Repérer un point sur une droite munie d'un repère
Déterminer une valeur approchée de l'abscisse d'un point situé sur une droite munie d'un repère
Ordonner une suite de points, une suite de nombres
Résoudre une équation, une inéquation du 1er degré à une inconnue
Résoudre un problème par mise en équation
6. Racine carrée
Rechercher une valeur approchée de la racine carrée

positive d'un réel positif au moyen d'une calculatrice.
Appliquer les propriétés de la racine carrée d'un produit et d'un quotient pour simplifier l'écriture d'expression contenant des radicaux d'indice deux
Appliquer les propriétés de la racine carrée d'un produit et d'un quotient pour rendre rationnels les dénominateurs de fractions.

7. Polynômes
   Déterminer le degré d'un polynôme à une variable
   Additionner, soustraire, multiplier deux polynômes
   Diviser une polynôme en x par x - a
      rechercher le quotient et le reste
      loi du reste
      loi du quotient (règle de Horner)
8. Les fonctions
   Dans un plan muni d'un repère
   Construire un point dont on connaît la coordonnée
   Rechercher la coordonnée d'un point donné
   représenter la fonction $R \to R : x \to a.x + b$
   construire point par point les fonctions élémentaires
9. Système de deux équations (1er degré - 2 inconnues)
   Résolution graphique
   Résolution algébrique (choix des méthodes)
   Application à la résolution de problèmes
10. Géométrie
   Analyser et résoudre des problèmes faisant intervenir les unités de mesure du système métrique, les grandeurs proportionnelles et les théorèmes de Thalès et de Pythagore.

ANNEXE 5
Date:

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis énoncés à l'annexe 4. Elle comprendra les critères de réussite.

ANNEXE 6
Date:

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

un enseignant

dépôt à la Commission de concertation : 1/10/99
TABLEAU DE CONCORDANCE : DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE SECTION APPROUVEE EN INTERRESEAUX

SECTION : INFORMATIQUE - OPERATEUR DE SAISIE

codes interréseaux à codes provisoires / régime 2

Code de référence régime 1 provisoire interréseaux	Code du domaine	Intitulé	Code de référence régime 1 provisoire réseaux	Code du domaine	Intitulé	Code du domaine	Code CIRSO (régime 2)	Intitulé
752101S10R1	XXXXX	INFORMATIQUE - OPERATEUR DE SAISIE (ENCODEUR)	NEANT	XXXXX	NEANT	XXXXX	630402	OPERATEUR DE SAISIE-ENCODEUR

UNITES DE FORMATION DE LA SECTION : INFORMATIQUE - OPERATEUR DE SAISIE

Code de référence régime 1 provisoire interréseaux	Code du domaine	Intitulé	Code de référence régime 1 provisoire réseaux	Code du domaine	Intitulé	Code du domaine	Code CIRSO (régime 2)	Intitulé
038001U11R1	1	ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE NIVEAU 1	NEANT		NEANT			
038002U11R1	1	ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE NIVEAU 2	NEANT		NEANT			
011101U11R1	1	MATHEMATIQUES NIVEAU 1	NEANT		NEANT	1	811205	APPLICATION EN MATH N1
						1	811206	APPLICATION EN MATH N2
038001U11R1	1	ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE NIVEAU 1				1	810302	COURS GENERAUX
011101U11R1	1	+ MATHEMATIQUES NIVEAU 1						

011102U11R1	1	MATHEMATIQUES NIVEAU 2	NEANT		NEANT			
710101U11R1	701	GEOGRAPHIE NIVEAU 1	NEANT		NEANT			
050105U11R1	1	ACTUALITE-VIE NIVEAU 1	NEANT		NEANT			
020101U11R1	1	APPROCHE DU MONDE SCIENTIFIQUE	NEANT		NEANT		811307	REMEDIATION PHYSIQUE NIV1
715101U11R1	701	APPROCHE DU MONDE ECONOMIQUE	NEANT		NEANT			
750001U11R1	709	APPROCHE DE L'INFORMATIQUE					630106	INFORMATIQUE : APPROCHE DE L'INFORMATIQUE
							630103	INITIATION A L'INFORMATIQUE
754101U12R1	709	INFORMATIQUE: UTILISATION DE LOGICIELS	NEANT		NEANT		633101	UTILISATION DE LOGICIELS
752201U11R1	709	INITIATION A LA PROGRAMMATION	NEANT		NEANT		631201	LANGAGE BASIC NIVEAU 1
754102U12R1	709	UTILISATION DE LOGICIELS-TRAVAUX PRATIQUES	NEANT		NEANT			
752101U12R1	709	E INT DE LA SECTION OPERATEUR DE SAISIE (ENCODEUR)	NEANT		NEANT			

520

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

0 Communauté française — 0 Libre - confessionnel
XX Provincial et comunal — 0 - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : COURS COMMUNAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX DU SOIR MARIUS RENARD
adresse complète : rue de la PROCESSION, 78
1070 BRUXELLES
n° de matricule : 2.003.060
n° de téléphone : 02/522.25.86

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 754101.U12R1 (3)

INFORMATIQUE - UTILISATION DE LOGICIELS

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de 1 pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

0 (1) enseignement secondaire : ~~acquisition~~ (1) qualification (1)
degré : inférieur (1) ~~supérieur~~ (1)

0 (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....

0 (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de 1 pages (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 1 pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de 1 pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de 1 pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation : 520

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
LABORATOIRE	C.T.	~~120~~ 80
C. Techniques	CT	40

2. Part d'autonomie

Total des périodes 120

11. Date de la proposition du P.O. : 5/05/1993

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. DE VLEMINCK-DENAEYER.

Par délégation :
L'Echevin de l'Education, de la Culture et de la Jeunesse,

M. VAN LIERDE.

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

AVIS FAVORABLE

Date : LE 21.6.93.

Signature :

E. LAMOTTE

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

Motivation de la décision

Date : - 4 JUIN 1993

Signature :

J. MEUNIER

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

ANNEXE 1
Date: 28/04/93

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Permettre à l'étudiant d'acquérir des éléments de base d'une formation professionnelle au travers de l'exploitation des matériels et des logiciels concernés.

   L'enseignement sera axé sur l'acquisition sur l'acquisition de compétences transférables.

3. Rendre l'étudiant conscient du fait que l'ordinateur a un simple rôle d'exécution des directives qui lui sont données.
4. Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation dans le domaine informatique ou dans un autre domaine.

ANNEXE 2
Date: 18/04/93

PREREQUIS DE L'UNITE DE FORMATION

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des capacités terminales de l'unité de formation suivante :

INFORMATIQUE - APPROCHE DE L'INFORMATIQUE

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra portera sur la démarche et l'utilisation des éléments fondamentaux et non sur la seule restitution de définitions. Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur de l'une des attestations de réussite des U.F. suivantes :

INFORMATIQUE - APPROCHE DE L'INFORMATIQUE

ou

INFORMATIQUE - INITIATION A LA PROGRAMMATION

ou

INFORMATIQUE - UTILISATION DE LOGICIELS

ou des formations courtes de régime 2 correspondantes :

INFORMATIQUE - APPROCHE DE L'INFORMATIQUE

ou

INFORMATIQUE - LANGAGE BASIC - Niveau 1

REMARQUE:

Si l'admission dans cette U.F. n'est pas impérativement conditionnée par la réussite préalable de l'U.F. INFORMATIQUE - UTILISATION DE LOGICIELS, sa fréquentation ne peut être antérieure à celle de l'U.F. INFORMATIQUE - UTILISATION DE LOGICIELS.

ANNEXE 3
Date: 18/04/93

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

Durant les temps d'utilisation de l'ordinateur, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de 20 étudiants par groupe.

ANNEXE 4
Date: 18/04/93

PROGRAMME DES COURS

Outre la pratique du clavier de l'ordinateur, cette unité de formation poursuivra les objectifs du programme de l'unité de formation UTILISATION DE LOGICIEL avec toutefois des exigences plus grandes.
L'étudiant doit atteindre un niveau de compétence professionnelle suffisant pour répondre à la demande des employeurs dans le domaine concerné.

1. Logiciel éditeur de programme.

2. Logiciel d'exploitation de fichiers.

- Les fichiers (définition; accès; opérations fondamentales de création, ajout, modification, tri, extraction, fusion).
- Commandes et fonctions.
- Applications.

3. Tableur.

- Feuille de calcul électronique.
- Cellules.
- Fonctions et commandes.
- Applications.

4. Logiciels de traitement graphique.

- Notions de base : diagramme, histogramme, axes coordonnés, échelles, ...
- Fonctions et commandes.
- Applications.

5. Logiciels intégrant les différentes fonctions.

- Notions de base.
- Fonctions et commandes.
- Applications.

6. A l'issue de cette U.F., l'étudiant sera capable

6.1. de décrire chaque logiciel étudié;
6.2. de préciser le contexte d'utilisation de chaque logicel étudié;
6.3. d'utiliser le manuel se rapportant à chaque logiciel étudié;
6.4. d'exploiter chaque logiciel étudié avec un degré de performance qui correspond au seuil de qualification ou d'embauche;
6.5. de transférer, après un enseignement adapté, les comportements étudiés à d'autres logiciels;
6.6. d'utiliser correctement l'équipement informatique et d'assurer, en particulier, les

manoeuvres requises pour la sauvegarde des données;

6.7. de compléter et d'ordonner un texte ou un graphique se rapportant aux différents comportements repris ci-dessus.

En cours de formation, il s'impose d'aborder les éléments requis se rapportant au système d'exploitation utilisé.

ANNEXE 5
Date: 28/4/93

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera **formative**. Elle s'exercera d'une façon **continue** en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

ANNEXE 6
Date: 22/04/93

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

soit
un **enseignant**
soit
un **expert** recruté

soit parce que le support du cours (matériel / logiciel) requiert des compétences particulières,
soit parce que les applications doivent être orientées dans un domaine particulier en rapport avec les intérêts professionnels des étudiants;

Dans ces deux cas, le candidat devra attester d'une expérience pratique sur le matériel /le logiciel dans le domaine considéré.

Si l'appel à un expert résulte des exigences contenues par un cahier des charges présenté à l'occasion de la mise en place d'une convention (article 114 du Décret du 16 avril 1991), cette dernière devra spécifier et motiver les qualités particulières requises pour la désignation dans l'emploi à conférer

10.837

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

☒ *Communauté française* ☐ *Libre - confessionnel*
☐ *Provincial et communal* ☐ *Libre - non confessionnel*

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

n° matricule :
n° de téléphone :

2. *Intitulé de l'unité de formation :*

020101.U11R1

APPROCHE DU MONDE SCIENTIFIQUE

3. *Finalités de l'U.F. :* repris en annexe n°1 de page(s) (2)

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de page(s) (2)

5. Classement de l'U.F.:

Enseignement secondaire de transition du degré inférieur

6. *Recommandations particulières pour la constitution des groupe ou de regroupement* repris en annexe n°3 de page(s) (2)

7. Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de page(s) (2)

8. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n°5 de page(s) (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours: repris en annexe n°6 de page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nb total de périodes
Approche du monde ~~économique~~ scientifique	CG	40
2. Part d'autonomie		
Total des périodes		40

11. Date de la proposition du P.O. : 8/2/93 (1)
Signature du :
Chef d'établissement de la C.F.
~~Représentant du P.O. subventionné~~

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date : AVIS FAVORABLE LE 25 03 93 E. LAMOTTE

Signature :

14. DECISION : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision :

Date : 31 MARS 1993

Signature : J. MEUNIER

ANNEXE 1
Date:

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Assurer une première étape de la formation scientifique dans le cadre des études au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.
2. Développer des capacités d'observation, de critique, d'interprétation.
3. Aborder des éléments de vie sociale au travers d'un créneau scientifique.
4. Assurer une étape de la formation économique dans le cadre d'un curriculum d'études préparant au niveau secondaire supérieur.

ANNEXE 2
Date:

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admissible dans l'U.F., l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante dans la compréhension d'un texte (niveau de difficulté correspondant à celui attendu en fin de sixième année primaire).

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra peut être décrite de la manière suivante:

> Disposant d'un texte d'une part, après avoir entendu le message oral d'autre part, l'étudiant devra compléter un document comportant des questions à choix multiples et/ou des questions à appariement et/ou des questions de type «vrai/faux» et/ou des textes lacunaires.

Il convient de ne pas fausser l'évaluation des réponses de l'étudiant en lui demandant une production écrite impliquant une maîtrise de la langue.
Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite; sa durée n'excédera pas 30 minutes.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur:

> du certificat d'études de base délivré depuis moins de quatre ans à la date du début de l'unité de formation

ou

> du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent.

ANNEXE 3
Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

néant.

ANNEXE 4
Date:

PROGRAMME DES COURS

Choix est laissé au professeur de façon

1. à rencontrer les intérêts des étudiants;
2. à exploiter le matériel didactique de l'établissement;
3 à permettre l'approche pluridisciplinaire.

Il appartient au professeur d'assurer un certain équilibre entre les domaines de la physique, de la chimie et de la biologie de façon à rencontrer des composantes du domaine scientifiques.

La liste proposée n'est nullement exhaustive. D'autres aspects peuvent être abordés dans l'esprit des indications précisées ci-avant.

1. PHYSIQUE.

Optique
- *réflexion*
- *réfraction*

Calorimétrie
- *température: notion - mesure*
- *changements d'état de la matière*

Mécanique
- *force : notion - mesure*
- *machines simples : leviers - poulies*
- *M.R.U.*
- *M.R.U.A.*

Phénomènes périodiques
- *approche*
- *pendule simple*

Hydrostatique
- *principe des vases communicants*
- *pression*
- *principe de Pascal*
- *principe d'Archimède*

2. CHIMIE.

Eléments de chimie descriptive
- eau, oxygène, air
- soufre
- chlore
- carbone
- ...

3. BIOLOGIE.

Le corps humain
la cellule
éléments de zoologie
éléments de botanique
l'homme et son environnement

COMPETENCES A MAITRISER

L'élève devra pouvoir

en physique
utiliser les connaissances acquises sur les phénomènes physiques dans son approche du monde environnemental (professionnel, social et familial).

en chimie
utiliser les connaissances acquises sur les phénomènes chimiques dans son approche du monde environnemental (professionnel, social et familial).

en biologie
effectuer des classements
relever des traits caractéristiques permettant des comparaisons
démontrer l'interdépendance des êtres vivants entre eux, leurs relations étroites avec leur milieu.

exprimer sa pensée; en aucun cas, il ne s'agira de restituer des définitions connues de mémoire mais non assimilées dans ses éléments; l'effort portera sur la qualité des termes utilisés qui devront avoir suffisamment de précision pour éviter l'incohérence;

établir des schémas précis des relations entre ses idées, de les classer en les ordonnant autours d'un épicentre suggéré par la question;

raisonner en évitant les contradictions, en restant logique et en ne généralisant qu'avec prudence.

ANNEXE 5
Date:

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis énoncés à l'annexe 4. Elle comprendra les critères de réussite.

ANNEXE 6
Date:

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

un enseignant

5017

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. *La présente proposition émane du réseau :* COMMUNAUTE FRANÇAISE

et se rapporte à l'établissement suivant :

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
37 rue Georges Truffaut
4432 ALLEUR

n° matricule : 6005006
n° de téléphone : 041/632356

2. *Intitulé de l'unité de formation :*

INFORMATIQUE - UTILISATION DE LOGICIELS

754101.U12R1

3.*Finalités de l'U.F.* : *repris en annexe n°1 de* 1 *page(s)*

4.*Prérequis de l'U.F.* : *repris en annexe n°2 de* 1 *page(s)*

5.*Classement de l'U.F.:*

Enseignement secondaire de qualification du degré inférieur

6. *Recommandations particulières pour la constitution des groupe ou de regroupement* *repris en annexe n°3 de* 1 *page(s)*

7. *Titre délivré à l'issue de l'U.F. :*

Attestation de réussite de
INFORMATIQUE - UTILISATION DE LOGICIELS

8. *Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de* 1 *page(s)*

9. *Fixation des capacités terminales :*
repris en annexe n°5 de 1 *page(s)*

10.*Profil du (des) chargé(s) de cours :*
repris en annexe n°6 de 1 *page(s)*

50117

11. *Horaire de l'U.F. :*

A. Horaire minimum

1. Denomination des cours		Classement des cours	Nb total de périodes
	Cours techniques	CT	40
	Laboratoire	CT	80
2. Part d'autonomie			
3. Conseil des etudes Admission des étudiants Rattrapage Bilan final			
	Total des périodes		120

B. Part supplémentaire éventuelle

Total des périodes

C Total général des périodes 120

12. *Date de la proposition :* 09.09.92
Le Chef d'établissement de la C.F. S. MOONEN

13. *Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)*

Date : AVIS FAVORABLE LE 24.09.92 E. LAMOTTE *Signature :*

14. *DECISION :* ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision :

Date : 25.09.92 *Signature :* J. MEUNIER

ANNEXE 1
Date: 09.92

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Permettre à l'étudiant d'acquérir des éléments de base d'une formation professionnelle au travers de l'exploitation des matériels et des logiciels concernés.

   L'enseignement sera axé sur l'acquisition sur l'acquisition de compétences transferables.

3. Rendre l'étudiant conscient du fait que l'ordinateur a un simple rôle d'exécution des directives qui lui sont données.
4. Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation dans le domaine informatique ou dans un autre domaine.

ANNEXE 2
Date: 09.92

PREREQUIS DE L'UNITE DE FORMATION

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des capacités terminales de l'unité de formation suivante :

INFORMATIQUE - APPROCHE DE L'INFORMATIQUE

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra portera sur la démarche et l'utilisation des éléments fondamentaux et non sur la seule restitution de définitions. Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur de l'une des attestations de réussite des U.F. suivantes :

INFORMATIQUE - APPROCHE DE L'INFORMATIQUE

ou

INFORMATIQUE - INITIATION A LA PROGRAMMATION

ou des formations courtes de régime 2 correspondantes :

INFORMATIQUE - APPROCHE DE L'INFORMATIQUE

ou

INFORMATIQUE - LANGAGE BASIC - Niveau 1

ANNEXE 3
Date: 09.92

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

Durant les temps d'utilisation de l'ordinateur, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de 20 étudiants par groupe.

ANNEXE 4
Date: 09.92

PROGRAMME DES COURS

L'étudiant doit acquérir les connaissances et être capable d'exploiter de manière autonome, dans des situations concrètes, les aptitudes et habiletés décrites ci-dessous:

1. Logiciel éditeur de programme.

2. Logiciel d'exploitation de fichiers.

   - Les fichiers (définition; accès; opérations fondamentales de création, ajout, modification, tri, extraction, fusion).
   - Commandes et fonctions.
   - Applications.

3. Tableur.

   - Feuille de calcul électronique.
   - Cellules.
   - Fonctions et commandes.
   - Applications.

4. Logiciels de traitement graphique.

   - Notions de base : diagramme, histogramme, axes coordonnés, échelles, ...
   - Fonctions et commandes.
   - Applications.

5. Logiciels intégrant les différentes fonctions.

   - Notions de base.
   - Fonctions et commandes.
   - Applications.

6. A l'issue de cette U.F., l'étudiant sera capable

   6.1. de décrire chaque logiciel étudié;
   6.2. de préciser le contexte d'utilisation de chaque logicel étudié;
   6.3. d'utiliser le manuel se rapportant à chaque logiciel étudié;
   6.4. d'exploiter chaque logiciel étudié avec un degré de performance qui correspond au seuil de qualification ou d'embauche;
   6.5. de transférer, après un enseignement adapté, les comportements étudiés à d'autres logiciels;
   6.6. d'utiliser correctement l'équipement informatique et d'assurer, en particulier, les manoeuvres requises pour la sauvegarde des donnees;
   6.7. de compléter et d'ordonner un texte ou un graphique se rapportant aux différents comportements repris ci-dessus.

En cours de formation, il s'impose d'aborder les éléments requis se rapportant au système d'exploitation utilisé.

ANNEXE 5
Date: 09.92

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera **formative**. Elle s'exercera d'une façon **continue** en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

ANNEXE 6
Date: 09.92

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le charge de cours sera

soit
un enseignant
soit
un expert recruté

soit parce que le support du cours (matériel / logiciel) requiert des compétences particulières,
soit parce que les applications doivent être orientées dans un domaine particulier en rapport avec les intérêts professionnels des étudiants;

Dans ces deux cas, le candidat devra attester d'une expérience pratique sur le matériel /le logiciel dans le domaine considéré.

Si l'appel à un expert résulte des exigences contenues par un cahier des charges présenté à l'occasion de la mise en place d'une convention (article 114 du Décret du 16 avril 1991), cette dernière devra spécifier et motiver les qualités particulières requises pour la désignation dans l'emploi à conférer

J0231 S

-3-

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

☒ *Communauté française* ☐ *Libre - confessionnel*
☐ *Provincial et communal* ☐ *Libre - non confessionnel*

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

n° matricule :
n° de téléphone :

2. *Intitulé de l'unité de formation :*

011101.U11R1

MATHEMATIQUES - *Niveau 1*

3. *Finalités de l'U.F. :* repris en annexe n°1 de page(s) (2)

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de page(s) (2)

5. Classement de l'U.F.:

Enseignement secondaire de transition du degré inférieur

6. *Recommandations particulières pour la constitution des groupe ou de regroupement* repris en annexe n°3 de page(s) (2)

7. Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de page(s) (2)

8. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n°5 de page(s) (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours: repris en annexe n°6 de page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nb total de périodes
Mathématiques	CG	80
2. Part d'autonomie		
Total des périodes		80

11. Date de la proposition du P.O. : 8/2/93
Signature du : (1)
Chef d'établissement de la C.F.
~~Représentant du P.O. subventionné~~

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date : AVIS FAVORABLE LE 25 03 93 E. LAMOTTE

Signature :

14. DECISION : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision :

Date : 31 MARS 1993

Signature : J. MEUNIER

ANNEXE 1
Date:

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Assurer une première étape de la formation mathématique dans le cadre des études au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.
2. Permettre à l'étudiant d'aborder une préparation aux épreuves de commis ou équivalentes.
3. Aborder des éléments de vie sociale au travers d'un créneau mathématique.
4. Assurer une étape de la formation mathématique dans le cadre d'un curriculum d'études préparant au niveau secondaire supérieur.

ANNEXE 2
Date:

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des savoir et savoir-faire attendus en mathématiques en fin d'études primaires.

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra portera sur la démarche et l'utilisation des éléments fondamentaux et non sur la seule restitution de définitions. Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur de l'une des certifications suivantes :

certificat d'études de base (C.E.B.) ou équivalent

attestation de réussite de la formation courte

C.T.S.I. - FORMATION DE BASE - Niveau 2
(ou de son correspondant en régime 1).

ANNEXE 3
Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

néant.

ANNEXE 4
Date:

PROGRAMME DES COURS

CONTENU NOTIONNEL

1. Nombres naturels et nombres décimaux positifs
   - Notions générales
   - Relations d'ordre
   - Opérations fondamentales
   - Puissances à exposant naturel
2. Nombres entiers
   - Notions générales
   - Valeur absolue
   - Nombres opposés
   - Opérations
3. Nombres rationnels
   - Notions générales
   - Opérations
   - Nombres inverses
   - Puissances à exposant naturel
4. Point; droite, plan, angle
   - Notions intuitives
   - Incidence
5. Les figures géométriques élémentaires
   - Triangles, quadrilatères, polygones réguliers
     - Classification
     - Etudes des propriétés, des éléments de symétrie
     - Calcul sur les longueurs, les aires, les angles
   - Cercle, disque
     - Etudes des propriétés, des éléments de symétrie
     - Calcul sur les longueurs, les aires, les angles
   - Parallélépipède, cylindre, cône
     - Calcul sur les longueurs, les aires, les volumes.
6. Introduction aux notions d'ensemble et de relation.

COMPETENCES A MAITRISER

1. Nombres naturels et nombres décimaux positifs
   - Lire, écrire, comparer des nombres
   - Appliquer les propriétés des opérations dans le calcul mental et le calcul rapide
   - Utiliser la notation exponentielle
2. Nombres entiers
   - Pratiquer les opérations fondamentales
   - Rechercher l'opposé d'une somme
   - Appliquer les propriétés des opérations + et *
   - Résoudre une équation du premier degré à une inconnue
   - Résoudre un problème se traduisant par une équation du premier degré à une inconnue
3. Nombres rationnels
   - Ecrire un nombre sous sa forme décimale, sous sa forme fractionnaire - effectuer des conversions dans des cas simples

Pratiquer les opérations fondamentales
Rechercher l'opposé d'une somme, l'inverse d'un produit
Appliquer les propriétés des opérations dans le calcul littéral
Résoudre une équation du premier degré à une inconnue
Résoudre un problème se traduisant par une équation du premier degré à une inconnue (utilisation de la calculatrice)
Calculer la puissance d'un nombre
Utiliser les propriétés des puissances dans le calcul écrit, dans le calcul littéral simple
Utiliser les propriétés du carré d'une somme (d'une différence) et le produit de deux binômes conjugués

4. Point; droite, plan, angle
   Construire
5. Les figures géométriques élémentaires, cercle, disque, Parallélépipède, cylindre, cône
   Construire les figures planes
   Calculer (longueur/amplitude - aire - volume - masse)
   Résoudre des problèmes
   Introduire les principes de la démonstration au travers de transformation impliquant les symétries des figures planes (cas simples).

ANNEXE 5
Date:

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera **formative**. Elle s'exercera d'une façon **continue** en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis énoncés à l'annexe 4. Elle comprendra les critères de réussite.

ANNEXE 6
Date:

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

un enseignant

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — SECTION

1. La présente proposition émane du réseau

   Libre confessionnel

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   dénomination : INSTITUT REINE ASTRID
   adresse complète : Enseignement Secondaire de Promotion Sociale
   avenue Reine Astrid, 9
   7000 MONS
   n° de matricule : 5277007
   n° de téléphone : 065/33 45 05

2. Intitulé de l'unité de formation :

   Code : 01 11 01 11 11 R A

   [illegible] - Mathématiques - Niveau 1

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 page

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

   Enseignement secondaire de transition degré inférieur.

6. Recommandations particulières pour la constiution des groupes ou le regroupement

   repris en annexe n°3 de 1 page

7. Programme des cours — repris en annexe n°4 de 4 pages

8. Fixation des capacités terminales — repris en annexe n°5 de 1 page

9. Profil des chargés de cours — repris en annexe n°6 de 1 page

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	classement des cours	Nombre de périodes
Mathématiques - Niveau 1	CG	180

2. Part d'autonomie

Total des périodes 180

11. Date de la proposition du P.O. : 04/10/93

Signature du : Président du Pouvoir Organisateur
Représentant du P.O. subventionné

J. LEFEVRE

Transmis par le réseau le :

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

AVIS FAVORABLE
LE 11.11.93

Date : Signature :

E. LAMOTTE

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision :

Date : 22 NOV. 1993 Signature :

ANNEXE 1
Date:

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Assurer une première étape de la formation mathématique dans le cadre des études au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.
2. Permettre à l'étudiant d'aborder une préparation aux épreuves de commis ou équivalentes.
3. Aborder des éléments de vie sociale au travers d'un créneau mathématique.
4. Assurer une étape de la formation mathématique dans le cadre d'un curriculum d'études préparant au niveau secondaire supérieur.

ANNEXE 2
Date:

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des savoir et savoir-faire attendus en mathématiques en fin d'études primaires.

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra portera sur la démarche et l'utilisation des éléments fondamentaux et non sur la seule restitution de définitions. Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur de l'une des certifications suivantes :

certificat d'études de base (C.E.B.) ou équivalent

attestation de réussite de la formation courte

C.T.S.I. - FORMATION DE BASE - Niveau 2
(ou de son correspondant en régime 1).

ANNEXE 3
Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

néant.

ANNEXE 4
Date:

PROGRAMME DES COURS

CONTENU NOTIONNEL

1. Nombres naturels et nombres décimaux positifs
   - Notions générales
   - Relations d'ordre
   - Opérations fondamentales
   - Puissances à exposant naturel
2. Nombres entiers
   - Notions générales
   - Valeur absolue
   - Nombres opposés
   - Opérations
3. Nombres rationnels
   - Notions générales
   - Opérations
   - Nombres inverses
   - Puissances à exposant naturel
4. Point; droite, plan, angle
   - Notions intuitives
   - Incidence
5. Les figures géométriques élémentaires
   - Triangles, quadrilatères, polygones réguliers
     - Classification
     - Etudes des propriétés, des éléments de symétrie
     - Calcul sur les longueurs, les aires, les angles
   - Cercle, disque
     - Etudes des propriétés, des éléments de symétrie
     - Calcul sur les longueurs, les aires, les angles
   - Parallélépipède, cylindre, cône
     - Calcul sur les longueurs, les aires, les volumes.
6. Introduction aux notions d'ensemble et de relation.

COMPETENCES A MAITRISER

1. Nombres naturels et nombres décimaux positifs
   - Lire, écrire, comparer des nombres
   - Appliquer les propriétés des opérations dans le calcul mental et le calcul rapide
   - Utiliser la notation exponentielle
2. Nombres entiers
   - Pratiquer les opérations fondamentales
   - Rechercher l'opposé d'une somme
   - Appliquer les propriétés des opérations + et *
   - Résoudre une équation du premier degré à une inconnue
   - Résoudre un problème se traduisant par une équation du premier degré à une inconnue
3. Nombres rationnels
   - Ecrire un nombre sous sa forme décimale, sous sa forme fractionnaire - effectuer des conversions dans des cas simples

Pratiquer les opérations fondamentales
Rechercher l'opposé d'une somme, l'inverse d'un produit
Appliquer les propriétés des opérations dans le calcul littéral
Résoudre une équation du premier degré à une inconnue
Résoudre un problème se traduisant par une équation du premier degré à une inconnue (utilisation de la calculatrice)
Calculer la puissance d'un nombre
Utiliser les propriétés des puissances dans le calcul écrit, dans le calcul littéral simple
Utiliser les propriétés du carré d'une somme (d'une différence) et le produit de deux binômes conjugués

4. Point; droite, plan, angle
   Construire
5. Les figures géométriques élémentaires, cercle, disque, Parallélépipède, cylindre, cône
   Construire les figures planes
   Calculer (longueur/amplitude - aire - volume - masse)
   Résoudre des problèmes
   Introduire les principes de la démonstration au travers de transformation impliquant les symétries des figures planes (cas simples).

ANNEXE 5
Date:

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis énoncés à l'annexe 4. Elle comprendra les critères de réussite.

ANNEXE 6
Date:

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

un enseignant

V 10231 S

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

☒ *Communauté française* ☐ *Libre - confessionnel*
☐ *Provincial et communal* ☐ *Libre - non confessionnel*

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

n° matricule :
n° de téléphone :

2. *Intitulé de l'unité de formation :*

710101.U11R1

GEOGRAPHIE	*Niveau 1*

3. *Finalités de l'U.F. :* repris en annexe n°1 de page(s) (2)

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de page(s) (2)

5. Classement de l'U.F.:

Enseignement secondaire de transition du degré inférieur

6. *Recommandations particulières pour la constitution des groupe ou de regroupement* repris en annexe n°3 de page(s) (2)

7. Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de page(s) (2)

8. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n°5 de page(s) (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours: repris en annexe n°6 de page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

0

11. Horaire de l'U.F. :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nb total de périodes
~~Approche du monde économique~~ Géographie	CG	40
2. Part d'autonomie		
Total des périodes		40

11. Date de la proposition du P.O. : 8/2/93
Signature du : (1)
Chef d'établissement de la C.F.
~~Représentant du P.O. subventionné~~

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date : AVIS FAVORABLE LE 25.03.93 E. LAMOTTE

Signature :

14. DECISION : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision :

Date : 31 MARS 1993

Signature : J. MEUNIER

ANNEXE 1
Date:

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Assurer une première étape de la formation générale dans le cadre des études au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.
2. Développer des capacités d'observation, de critique, d'interprétation.
3. Assurer une étape de la formation générale dans le cadre d'un curriculum d'études préparant au niveau secondaire supérieur.

ANNEXE 2
Date:

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admissible dans l'U.F., l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante

dans la compréhension d'un message écrit, d'un message oral,
des connaissances et des techniques mathématiques (niveau de difficulté correspondant à celui attendu en fin de sixième année primaire).

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra en français peut être décrite de la manière suivante:

Disposant d'un texte d'une part, après avoir entendu le message oral d'autre part, l'étudiant devra compléter un document comportant des questions à choix multiples et/ou des questions à appariement et/ou des questions de type «vrai/faux» et/ou des textes lacunaires.

Il convient de ne pas fausser l'évaluation des réponses de l'étudiant en lui demandant une production écrite impliquant une maîtrise de la langue.
Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite; sa durée n'excèdera pas 30 minutes.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur:

du certificat d'études de base délivré depuis moins de quatre ans à la date du début de l'unité de formation

ou

du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent.

ANNEXE 3
Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

néant.

ANNEXE 4
Date:

PROGRAMME DES COURS

1. GEOGRAPHIE PHYSIQUE.

Le relief
Formes en Belgique : plaine, plateau, colline, vallée.
représentation cartographique
les grand traits du relief de la Belgique
Le climat
L'hydrographie

2. GEOGRAPHIE HUMAINE.

La population

COMPETENCES A MAITRISER

L'étudiant sera capable de
1. Mettre en relation
élucider des photographies
élucider des graphiques
élucider des cartes
2. Recueillir l'information
3. Mettre en problème
construire un avant-projet
concevoir l'axe important d'un travail
rédiger un schéma structuré
rédiger un résumé
énoncer des conclusions
contrôler des sources documentaires

ANNEXE 5
Date:

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera **formative**. Elle s'exercera d'une façon **continue** en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis énoncés à l'annexe 4. Elle comprendra les critères de réussite.

ANNEXE 6
Date:

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

un enseignant

10231-S

06

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

☒ *Communauté française* ☐ *Libre - confessionnel*
☐ *Provincial et communal* ☐ *Libre - non confessionnel*

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

n° matricule :
n° de téléphone :

2. *Intitulé de l'unité de formation :*

050105.U11R1

ACTUALITE - VIE	*Niveau 1*

3. *Finalités de l'U.F. :* repris en annexe n°1 de page(s) (2)

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de page(s) (2)

5. Classement de l'U.F.:

Enseignement secondaire de transition du degré inférieur

6. *Recommandations particulières pour la constitution des groupe ou de regroupement* repris en annexe n°3 de page(s) (2)

7. Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de page(s) (2)

8. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n°5 de page(s) (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours: repris en annexe n°6 de page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

0

11. Horaire de l'U.F. :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nb total de périodes
Actualité - Vie	CG	40
2. Part d'autonomie		
Total des périodes		40

11. Date de la proposition du P.O. : 8/2/93
Signature du : (1)
Chef d'établissement de la C.F.
~~Représentant du P.O. subventionné~~

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date : AVIS FAVORABLE LE 25.03.93 E. LAMOTTE

Signature :

14. DECISION : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision :

Date : 31 MARS 1993

Signature : J. MEUNIER

ANNEXE 1
Date:

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Donner à l'étudiant les informations nécessaires à une bonne compréhension des problèmes et des événements marquants relatifs à l'actualité de notre temps (importance et utilisation des médias).
2. Amener l'étudiant à chercher par lui-même l'information (démarche personnelle et importance de la motivation).
   Dans ce sens, il sera important de persuader l'élève qu'il peut, dans une limite raisonnable, avoir une certaine emprise sur l'événement (rôle actif).

ANNEXE 2
Date:

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admissible dans l'U.F., l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante dans la compréhension d'un texte (niveau de difficulté correspondant à celui attendu en fin de sixième année primaire).

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra peut être décrite de la manière suivante:

> Disposant d'un texte d'une part, après avoir entendu le message oral d'autre part, l'étudiant devra compléter un document comportant des questions à choix multiples et/ou des questions à appariement et/ou des questions de type «vrai/faux» et/ou des textes lacunaires.

Il convient de ne pas fausser l'évaluation des réponses de l'étudiant en lui demandant une production écrite impliquant une maîtrise de la langue.
Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite; sa durée n'excèdera pas 30 minutes.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur:

> du certificat d'études de base délivré depuis moins de quatre ans à la date du début de l'unité de formation

ou

> du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent.

ANNEXE 3
Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

néant.

ANNEXE 4
Date:

PROGRAMME DES COURS

CONTENU NOTIONNEL

1. Initiation aux différents supports d'information nécessaires à la recherche de l'information (presse, ouvrages de référence, journaux télévisés,...).

2. Classification des différents domaines de l'actualité au travers de l'analyse du contenu d'un journal.
   Une visite de bibliothèque peut être organisée pour initier l'étudiant au classement des ouvrages de référence.

3. Analyse de documents ayant trait à l'actualité.
   - 3.1. Origine.
   - 3.2. Vocabulaire.
   - 3.3. Analyse proprement dite.
   - 3.4. Synthèse.
   - 3.5. Débat.

   Les documents analysés doivent prioritairement aborder des thèmes et des problèmes en rapport avec le vécu ou l'intérêt des étudiants.

ANNEXE 5
Date:

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages, l'évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis énoncés à l'annexe 4. Elle comprendra les critères de réussite.

ANNEXE 6
Date:

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

un enseignant

JO 231 S

U8

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

☒ *Communauté française* ☐ *Libre - confessionnel*
☐ *Provincial et communal* ☐ *Libre - non confessionnel*

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

n° matricule :
n° de téléphone :

2. *Intitulé de l'unité de formation :*

715101.U11R1

APPROCHE DU MONDE ECONOMIQUE

3. *Finalités de l'U.F. :* repris en annexe n°1 de page(s) (2)

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de page(s) (2)

5. Classement de l'U.F.:

Enseignement secondaire de transition du degré inférieur

6. *Recommandations particulières pour la constitution des groupe ou de regroupement* repris en annexe n°3 de page(s) (2)

7. Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de page(s) (2)

8. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n°5 de page(s) (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours: repris en annexe n°6 de page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

0

11. Horaire de l'U.F. :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nb total de périodes
Approche du monde économique	CG	40
2. Part d'autonomie		
Total des périodes		40

11. Date de la proposition du P.O. : 8/2/93
Signature du : (1)
Chef d'établissement de la C.F.
~~Représentant du P.O. subventionné~~

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date : AVIS FAVORABLE LE 25 03 93 E. LAMOTTE Signature :

14. DECISION : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision :

Date : 31 MARS 1993 Signature : J. MEUNIER

ANNEXE 1
Date:

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Assurer une première étape de la formation économique dans le cadre des études au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.
2. Développer des capacités d'observation, de critique, d'interprétation.
3. Aborder des éléments de vie sociale au travers d'un créneau économique.
4. Assurer une étape de la formation économique dans le cadre d'un curriculum d'études préparant au niveau secondaire supérieur.

ANNEXE 2
Date:

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admissible dans l'U.F., l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante dans la compréhension d'un texte (niveau de difficulté correspondant à celui attendu en fin de sixième année primaire).

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra peut être décrite de la manière suivante:

> Disposant d'un texte d'une part, après avoir entendu le message oral d'autre part, l'étudiant devra compléter un document comportant des questions à choix multiples et/ou des questions à appariement et/ou des questions de type «vrai/faux» et/ou des textes lacunaires.

Il convient de ne pas fausser l'évaluation des réponses de l'étudiant en lui demandant une production écrite impliquant une maîtrise de la langue.
Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite; sa durée n'excèdera pas 30 minutes.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur:

> du certificat d'études de base délivré depuis moins de quatre ans à la date du début de l'unité de formation

ou

> du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent.

ANNEXE 3
Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

néant.

ANNEXE 4
Date:

PROGRAMME DES COURS

1. ECONOMIE COMMERCIALE

Organisation et documents du commerce intérieur

Le Commerce
- Rôle économique du commerçant
- Droit et devoir du commerçant
- Evolution
- Subdivisions

La vente
- Demande et remise de prix
- Bon de commande
- Conditions de vente
- Remise de prix

Le paiement
- Les modes de paiement
- Les banques commerciales - services à la clientèle
- L'office des chèques postaux

Le crédit
L'épargne

2. ORGABNISATION DES POUVOIRS DE L'ETAT BELGE.

Rôle des pouvoirs publics
Niveaux de gestion (compétences des communes, provinces,régions, communautés, du national)
La Belgique au sein de la Communauté européenne.

COMPETENCES A MAITRISER

La matière reprise ci-dessus couvre, en fait, une compréhension globale de quelques aspects des activités économique et administrative dans lesquelles l'étudiant est sensé participer.
L'essentiel est donc de comprendre plus que de savoir, d'assimiler plus que de mémoriser.

L'élève devra donc pouvoir

exprimer sa pensée; en aucun cas, il ne s'agira de restituer des définitions connues de mémoire mais non assimilées dans ses éléments; l'effort portera sur la qualité des termes utilisés qui devront avoir suffisamment de précision pour éviter l'incohérence;

établir des schémas précis des relations entre ses idées, de les classer en les ordonnant autours d'un épicentre suggéré par la question;

raisonner en évitant les contradictions, en restant logique et en ne généralisant qu'avec prudence.

ANNEXE 5
Date:

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis énoncés à l'annexe 4. Elle comprendra les critères de réussite.

ANNEXE 6
Date:

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

un enseignant

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. *La présente proposition émane du réseau :*

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

n° matricule :
n° de téléphone :

2. *Intitulé de l'unité de formation :*

INFORMATIQUE - INITIATION A LA PROGRAMMATION

752201.U11R1

3.*Finalités de l'U.F. :* *repris en annexe n°1 de page(s)*

4.*Prérequis de l'U.F. :* *repris en annexe n°2 de page(s)*

5.*Classement de l'U.F.:*

Enseignement secondaire de transition du degré inférieur

6. *Recommandations particulières pour la constitution des groupe ou de regroupement* *repris en annexe n°3 de page(s)*

7. *Titre délivré à l'issue de l'U.F. :*

Attestation de réussite de
INFORMATIQUE - INITIATION A LA PROGRAMMATION
La dénomination du langage apparaîtra dans le libellé de l'attestation.

8. Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de page(s)

9. Fixation des capacités terminales :
repris en annexe n°5 de page(s)

10.Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe n°6 de page(s)

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nb total de périodes
Cours techniques	CT	40
Laboratoire	CT	80
2. Part d'autonomie		
3. Conseil des études Admission des étudiants Rattrapage Bilan final		
Total des périodes		120

B. Part supplémentaire éventuelle

Total des périodes

C Total général des périodes 120

12. *Date de la proposition :* 8/2/93
Le Chef d'établissement de la C.F.

13. *Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)*

Date : AVIS FAVORABLE LE 25 03 93 E. LAMOTTE *Signature :*

14. *DECISION :* ~~*ACCORD*~~ - *ACCORD PROVISOIRE* - *PAS D'*~~*ACCORD*~~

Motivation de la décision :

Date : 31 MARS 1993 *Signature :* J. MEUNIER

ANNEXE 1
Date:

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Apporter quelques éléments de réflexion face à l'introduction de l'informatique dans tous les domaines de la vie quotidienne.
2. Concrétiser la réelle soumission de la machine informatique à l'homme : l'ordinateur ne répond qu'à partir des données qui lui sont confiées et qu'en fonction des ordres qui lui sont données.
3. Etablir que l'informatique est un outil au service de l'homme, que l'homme ne doit pas être soumis aux contraintes de la technologie.
4. Permettre à l'étudiant de vérifier des observations à propos de l'outil informatique, de sa fiabilité, de sa rapidité d'exécution,...
5. Apporter les premiers éléments de programmation au départ d'un problème simple, de traduire ce programme dans un langage et d'introduire ce dernier dans la machine.
6. Eduquer l'étudiant à la démarche informatique en vue d'aborder, selon le cas, des problèmes liés aux domaines scientifique, technique, économique,...
7. Assurer à l'étudiant le minimum de formation en vue de la résolution des problèmes prévus ci-dessus (5. et 6.). Cette formation complémentaire se rapportera aux mathématiques, aux sciences, ...

ANNEXE 2
Date:

PREREQUIS DE L'UNITE DE FORMATION

Pour être admissible dans l'U.F., l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante dans la compréhension d'un texte (niveau de difficulté correspondant à celui attendu en fin de sixième année primaire).

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra peut être décrite de la manière suivante:

> Disposant d'un texte d'une part, après avoir entendu le message oral d'autre part, l'étudiant devra compléter un document comportant des questions à choix multiples et/ou des questions à appariement et/ou des questions de type «vrai/faux» et/ou des textes lacunaires.

Il convient de ne pas fausser l'évaluation des réponses de l'étudiant en lui demandant une production écrite impliquant une maîtrise de la langue.
Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite; sa durée n'excèdera pas 30 minutes.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur:

> du certificat d'études de base délivré depuis moins de quatre ans à la date du début de l'unité de formation

ou

> du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent.

ANNEXE 3
Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

Durant les temps d'utilisation de l'ordinateur, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de 20 étudiants par groupe.

ANNEXE 4
Date:

PROGRAMME DES COURS

L'étudiant doit acquérir les connaissances et être capable d'exploiter de manière autonome, dans des situations concrètes, les aptitudes et habiletés décrites ci-dessous:

1. Généralités.

Les généralités ne font pas l'objet d'un enseignement systématique mais sont abordées lorsque les circonstances le permettent.

1.1. L'informatique.

- Information - Donnée - Traitement de l'information - qualités de l'information.
- Aspect historique.
- Aspects sociaux, économiques, ... de l'introduction de l'informatique dans les entreprises, les administrations, la vie quotidienne...
- Possibilités et limites de l'informatique.
- Perspectives.

1.2. L'ordinateur.

- Structures interne
  Unité centrale - Organe de traitement logique - Organe de traitement arithmétique - Organe de commande - Organe de contrôle - Mémoire central - Mémoire auxiliaire - Périphériques d'entrée - Périphériques de sortie.
  → Utilisation de graphiques, de schémas-blocs.
- Caractéristiques :
  Informatique analogique - Informatique digitale - Spécificité - Taille - Performances .

1.3. Caractéristiques.

- de l'informatique

Bit - Octet - Codage binaire - Codage hexadécimal

- des mémoires

Mémoire interne - Mémoire externe - Volatilité - Lecture/écriture - Adressage - Accès direct/Accès séquentiel - Temps d'accès - Capacité.

- des périphériques

Accès - Capacité - Rapidité de transfert - Compatibilité du matériel.

2. Initiation à l'algorithme.

A l'occasion des problèmes étudiés.
Expression de l'algorithme en français.
Symbolisation de l'algorithme :
- fançais structuré;
- ordinogramme;
- graphe Nassi-Schneidermann (G.N.S.)

3. Programmation.

A l'occasion des problèmes étudiés.

- Constantes - Variables (numériques; alphanumériques) - Chaînes.
- Opérateurs arithmétiques - Opérateurs relationnels - Opérateurs logiques - Opérateurs de fonction.
- Priorité des opérations.
- Commandes principales.

Il est nécessaire que le service d'inspection soit informé du choix du langage au travers des horaires notamment.

4. Manipulations simples de l'équipement informatique

5. Applications se rapportant aux mathématiques, aux sciences, au domaine technique, au domaine économique. Degré de difficulté en rapport avec le niveau des études.

6. Eléments (mathématiques, sciences, ...) nécessaires à la résolution des problèmes et applications définis ci-dessus.

7. A l'issue de cette U.F., l'étudiant sera capable

6.1. de schématiser et d'identifier, à partir de documents, des circuits simples du traitement de l'information;
6.2. d' associer certains termes du vocabulaire spécifique au domaine informatique à certaines composantes d'un système de traitement de l'information (ordinateur, clavier, écran, ...);
6.3. d'identifier les caractéristiques de l'ordinateur, des mémoires, des périphériques;
6.4. d'utiliser l'algorithme qui permet de résoudre un problème;
6.5. d'exprimer la démarche conduisant à la solution d'un problème sous l'une des formes étudiée (langage structuré/ordinogramme/G.N.S.);
6.6. de traduire un programme dans un langage de programmation en utilisant les notions étudiées;
6.7. de maîtriser la procédure de connexion relative au matériel dont on dispose;
6.8. d'effectuer toutes les manoeuvres de mise en marche et d'arrêt des différents appareils utilisés;
6.9. de charger un fichier programme, de l'éditer, de l'exécuter;
6.10. de composer un programme, de l'éditer, de l'exécuter;
6.11. de sauvegarder un programme;
6.12. de stopper un programme;
6.13. de lister un programme sur une imprimante;

6.14. de compléter et d'ordonner un texte ou un graphique se rapportant aux différents comportements repris ci-dessus;

6.15. d'interpréter des informations (valeurs numériques, codes d'erreurs, messages,...) fournis par l'ordinateur.

ANNEXE 5
Date:

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera **formative**. Elle s'exercera d'une façon **continue** en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

ANNEXE 6
Date:

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

soit
un enseignant
soit
un expert

50 231 S
12

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau :

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

n° matricule :
n° de téléphone :

2. Intitulé de l'unité de formation :

INFORMATIQUE - UTILISATION DE LOGICIELS-TRAVAUX PRATIQUES

754102.U12R1

3.Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°1 de page(s)

4.Prérequis de l'U.F. : repris en annexe n°2 de page(s)

5.Classement de l'U.F.:

Enseignement secondaire de ~~qualification~~ transition Qualification du degré inférieur

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupe ou de regroupement repris en annexe n°3 de page(s)

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. :

Attestation de réussite de
INFORMATIQUE - UTILISATION DE LOGICIELS - TRAVAUX PRATIQUES

8. Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de page(s)

9. Fixation des capacités terminales :
repris en annexe n°5 de page(s)

10.Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe n°6 de page(s)

O

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nb total de périodes
Laboratoire	CT	120
2. Part d'autonomie		
3. Conseil des études Admission des étudiants Rattrapage Bilan final		
Total des périodes		120

B. Part supplémentaire éventuelle

Total des périodes

C Total général des périodes 120

12. Date de la proposition : 8/3/93
Le Chef d'établissement de la C.F.

13. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)
L'unité est de qualification (comme "Utilisation de l'opticien")

Date : AVIS FAVORABLE LE 25 03 93 *Signature :*

E. LAMOTTE

14. DECISION : ~~*ACCORD*~~ *- ACCORD PROVISOIRE -* ~~*PAS D'ACCORD*~~

Motivation de la décision :

Date : 31 MARS 1993 *Signature :*

J. MEUNIER

ANNEXE 1
Date:

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Permettre à l'étudiant d'acquérir des éléments de base d'une formation professionnelle au travers de l'exploitation des matériels et des logiciels concernés.

   L'enseignement sera axé sur l'acquisition sur l'acquisition de compétences transférables.

3. Rendre l'étudiant conscient du fait que l'ordinateur a un simple rôle d'exécution des directives qui lui sont données.
4. Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation dans le domaine informatique ou dans un autre domaine.

ANNEXE 2
Date:

PREREQUIS DE L'UNITE DE FORMATION

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des capacités terminales de l'unité de formation suivante :

INFORMATIQUE - APPROCHE DE L'INFORMATIQUE

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra portera sur la démarche et l'utilisation des éléments fondamentaux et non sur la seule restitution de définitions. Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur de l'une des attestations de réussite des U.F. suivantes :

INFORMATIQUE - APPROCHE DE L'INFORMATIQUE

ou

INFORMATIQUE - INITIATION A LA PROGRAMMATION

ou

INFORMATIQUE - UTILISATION DE LOGICIELS

ou des formations courtes de régime 2 correspondantes :

INFORMATIQUE - APPROCHE DE L'INFORMATIQUE

ou

INFORMATIQUE - LANGAGE BASIC - Niveau 1

REMARQUE:

Si l'admission dans cette U.F. n'est pas impérativement conditionnée par la réussite préalable de l'U.F. INFORMATIQUE - UTILISATION DE LOGICIELS, sa fréquentation ne peut être antérieure à celle de l'U.F. INFORMATIQUE - UTILISATION DE LOGICIELS.

ANNEXE 3
Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

Durant les temps d'utilisation de l'ordinateur, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de 20 étudiants par groupe.

ANNEXE 4
Date:

PROGRAMME DES COURS

Outre la pratique du clavier de l'ordinateur, cette unité de formation poursuivra les objectifs du programme de l'unité de formation UTILISATION DE LOGICIEL avec toutefois des exigences plus grandes.
L'étudiant doit atteindre un niveau de compétence professionnelle suffisant pour répondre à la demande des employeurs dans le domaine concerné.

1. Logiciel éditeur de programme.

2. Logiciel d'exploitation de fichiers.

   - Les fichiers (définition; accès; opérations fondamentales de création, ajout, modification, tri, extraction, fusion).
   - Commandes et fonctions.
   - Applications.

3. Tableur.

   - Feuille de calcul électronique.
   - Cellules.
   - Fonctions et commandes.
   - Applications.

4. Logiciels de traitement graphique.

   - Notions de base : diagramme, histogramme, axes coordonnés, échelles, ...
   - Fonctions et commandes.
   - Applications.

5. Logiciels intégrant les différentes fonctions.

   - Notions de base.
   - Fonctions et commandes.
   - Applications.

6. A l'issue de cette U.F., l'étudiant sera capable

   6.1. de décrire chaque logiciel étudié;
   6.2. de préciser le contexte d'utilisation de chaque logicel étudié;
   6.3. d'utiliser le manuel se rapportant à chaque logiciel étudié;
   6.4. d'exploiter chaque logiciel étudié avec un degré de performance qui correspond au seuil de qualification ou d'embauche;
   6.5. de transférer, après un enseignement adapté, les comportements étudiés à d'autres logiciels;
   6.6. d'utiliser correctement l'équipement informatique et d'assurer, en particulier, les

manoeuvres requises pour la sauvegarde des données;

6.7. de compléter et d'ordonner un texte ou un graphique se rapportant aux différents comportements repris ci-dessus.

En cours de formation, il s'impose d'aborder les éléments requis se rapportant au système d'exploitation utilisé.

ANNEXE 5
Date:

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera **formative**. Elle s'exercera d'une façon **continue** en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

ANNEXE 6
Date:

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

soit
un enseignant
soit
un expert recruté

soit parce que le support du cours (matériel / logiciel) requiert des compétences particulières,
soit parce que les applications doivent être orientées dans un domaine particulier en rapport avec les intérêts professionnels des étudiants;

Dans ces deux cas, le candidat devra attester d'une expérience pratique sur le matériel /le logiciel dans le domaine considéré.

Si l'appel à un expert résulte des exigences contenues par un cahier des charges présenté à l'occasion de la mise en place d'une convention (article 114 du Décret du 16 avril 1991), cette dernière devra spécifier et motiver les qualités particulières requises pour la désignation dans l'emploi à conférer

Vin 752101 S10R1

5023 S
13

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

☒ *Communauté française* ☐ *Libre - confessionnel*
☐ *Provincial et communal* ☐ *Libre - non confessionnel*

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

n° matricule :
n° de téléphone :

2. *Intitulé de l'unité de formation :*

752101.U12R1

INFORMATIQUE - EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION OPERATEUR DE SAISIE (ENCODEUR)

3.*Finalités de l'U.F. :* repris en annexe n°1 de page(s) (2)

4.Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de page(s) (2)

5.Classement de l'U.F.:

Enseignement secondaire de qualification du degré inférieur

6. *Recommandations particulières pour la constitution des groupe ou de regroupement* repris en annexe n°3 de page(s) (2)

7. Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de page(s) (2)

8. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n°5 de page(s) (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours:repris en annexe n°6 de page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

17

11. Horaire de l'U.F. :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nb total de périodes
Epreuve intégrée	CT	20
Total des périodes		20

11. Date de la proposition du P.O. : 8/2/93 (1)
Signature du :
Chef d'établissement de la C.F.
Représentant du P.O. subventionné

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date : AVIS FAVORABLE LE 25 03 93 E. LAMOTTE

Signature :

14. DECISION : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision :

Date : 31 MARS 1993

Signature : J. MEUNIER

ANNEXE 1
Date:

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

L'épreuve et sa préparation doivent permettre à l'étudiant de démontrer sa capacité à fusionner l'ensemble des savoirs et savoir-faire acquis au cours des différentes U.F. qui constituent la section.

ANNEXE 2
Date:

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admis dans cette U.F., le candidat doit apporter la preuve qu'il maîtrise les capacités terminales de chacune des U.F. qui composent la section (à l'exception de celles de l'épreuve intégrée).

Toutefois, peut être admis à fréquenter cette U.F. l'étudiant qui suit au moins l'une des U.F. suivantes:

INFORMATIQUE - UTILISATION DE LOGICIELS
INFORMATIQUE - INITIATION A LA PROGRAMMATION.

Dans cette éventualité, l'étudiant aura du apporter la preuve qu'il maîtrise les capacités terminales de chacune des U.F. qui composent la section (à l'exception de celles de l'épreuve intégrée) avant la défense de son travail de fin d'études .

ANNEXE 3
Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

Durant les temps d'utilisation de l'ordinateur, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de 20 étudiants par groupe.

ANNEXE 4
Date:

PROGRAMME DES COURS

Le candidat présentera un travail de fin d'études.
Celui-ci concernera un problème spécifique correspondant aux finalités de la section.
Il comportera normalement

1. une présentation écrite

et

2. une présentation et une défense orales lors d'un entretien avec les membres du jury de qualification réuni à cet effet.

ANNEXE 5
Date:

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

L'évaluation portera essentiellement sur :

1 la présentation du document relatif au travail de fin d'études et la pertinence avec laquelle le thème a été structuré et traité;

2 les aptitudes du candidat à intégrér ses acquis dans la défense de son travail devant les membres du jury.

ANNEXE 6
Date:

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

soit
un enseignant
soit
un expert

CPEONS (1)
ESI.

dépôt à la Commission de concertation : 1/10/99
TABLEAU DE CONCORDANCE : DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE SECTION APPROUVEE EN INTERRESEAUX

SECTION : INFORMATIQUE - OPERATEUR DE SAISIE

codes interréseaux à codes provisoires / régime 2

Code de référence régime 1 provisoire interréseaux	Code du domaine	Intitulé	Code de référence régime 1 provisoire réseaux	Code du domaine	Intitulé	Code du domaine	Code CIRSO (régime 2)	Intitulé
752101S10R1	XXXXX	INFORMATIQUE - OPERATEUR DE SAISIE (ENCODEUR)	NEANT	XXXXX	NEANT	XXXXX	630402	OPERATEUR DE SAISIE-ENCODEUR

UNITES DE FORMATION DE LA SECTION : INFORMATIQUE - OPERATEUR DE SAISIE

Code de référence régime 1 provisoire interréseaux	Code du domaine	Intitulé	Code de référence régime 1 provisoire réseaux	Code du domaine	Intitulé	Code du domaine	Code CIRSO (régime 2)	Intitulé
038001U11R1	1	ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE NIVEAU 1	NEANT		NEANT			
038002U11R1	1	ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE NIVEAU 2	NEANT		NEANT			
011101U11R1	1	MATHEMATIQUES NIVEAU 1	NEANT		NEANT	1	811205	APPLICATION EN MATH N1
						1	811206	APPLICATION EN MATH N2
038001U11R1	1	ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE NIVEAU 1				1	810302	COURS GENERAUX
011101U11R1	1	+ MATHEMATIQUES NIVEAU 1						
011102U11R1	1	MATHEMATIQUES NIVEAU 2	NEANT		NEANT			

710101U11R1	701	GEOGRAPHIE NIVEAU 1	NEANT		NEANT			
050105U11R1	1	ACTUALITE-VIE NIVEAU 1	NEANT		NEANT			
020101U11R1	1	APPROCHE DU MONDE SCIENTIFIQUE	NEANT		NEANT		811307	REMEDIATION PHYSIQUE NIV1
715101U11R1	701	APPROCHE DU MONDE ECONOMIQUE	NEANT		NEANT			
750001U11R1	709	APPROCHE DE L'INFORMATIQUE					630106	INFORMATIQUE : APPROCHE DE L'INFORMATIQUE
							630103	INITIATION A L'INFORMATIQUE
754101U12R1	709	INFORMATIQUE: UTILISATION DE LOGICIELS	NEANT		NEANT		633101	UTILISATION DE LOGICIELS
752201U11R1	709	INITIATION A LA PROGRAMMATION	NEANT		NEANT		631201	LANGAGE BASIC NIVEAU 1
754102U12R1	709	UTILISATION DE LOGICIELS-TRAVAUX PRATIQUES	NEANT		NEANT			
752101U12R1	709	E INT DE LA SECTION OPERATEUR DE SAISIE (ENCODEUR)	NEANT		NEANT			

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau libre-confessionnel et se rapporte à l'établissement suivant:

dénomination : .....
adresse complète : .....
.....
n° de matricule : .....
n° de téléphone : .....

O.P.C.B.
111, rue de la Poste
1210 Bruxelles
Tél. 02/...

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 75 00 01 U 11 R1

"Informatique : approche de l'informatique"

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 pages

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n° 2 de 1 pages

5. Classement de l'unité de formation :

Enseignement secondaire inférieur de transition

6. Recommendations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

repris en annexe n° 3 de 1 pages

7. Programme de (des) cours repris en annexe n° 4 de 2 pages

8. Fixation des capacités terminales repris en annexe n° 5 de 1 pages

9. Profil du (des) chargé(s) de cours repris en annexe n° 6 de 1 pages

536

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes
Cours techniques	CT	20
Laboratoire	CT	20
2. Part d'autonomie		0
	Total des périodes	40

---

11. Date de la proposition du P.O. : ..1.5.93..... Transmis par le réseau le :

Signature du représentant du P.O. subventionné : .....

---

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

~~VOIR ANNEXE~~ *AVIS
LE 07.06.93 FAVORABLE

Date : ..... Signature :
E. LAMOTTE

---

13. Décison : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

Motivation de la décision

Date : .....21 JUIN 1993..... Signature :
J. MEUNIER

---

(1) Biffer les mentions inutiles

ANNEXE 1
Date:

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Permettre à l'étudiant de s'intégrer dans une société où l'informatique est de plus en plus présente.
2. Préparer l'étudiant à la manipulation d'un micro-ordinateur tout en lui fournissant des éléments de compréhension du domaine informatique.
3. Rendre l'étudiant conscient du fait que l'ordinateur a un simple rôle d'exécution des directives qui lui sont données.
4. Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation dans le domaine informatique ou dans un autre domaine.

ANNEXE 2
Date:

PREREQUIS DE L'UNITE DE FORMATION

Pour être admissible dans l'U.F., l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante dans la compréhension d'un texte (niveau de difficulté correspondant à celui attendu en fin de sixième année primaire).

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra peut être décrite de la manière suivante:

> Disposant d'un texte d'une part, après avoir entendu le message oral d'autre part, l'étudiant devra compléter un document comportant des questions à choix multiples et/ou des questions à appariement et/ou des questions de type «vrai/faux» et/ou des textes lacunaires.

Il convient de ne pas fausser l'évaluation des réponses de l'étudiant en lui demandant une production écrite impliquant une maîtrise de la langue.
Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite; sa durée n'excèdera pas 30 minutes.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur:

> du certificat d'études de base délivré depuis moins de quatre ans à la date du début de l'unité de formation

ou

> du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent.

ANNEXE 3
Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

Durant les temps d'utilisation de l'ordinateur, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de 20 étudiants par groupe.

PROGRAMME DES COURS

L'étudiant doit acquérir les connaissances et être capable d'exploiter de manière autonome, dans des situations concrètes, les aptitudes et habiletés décrites ci-dessous :

1. L'informatique.

- Information - Donnée - Traitement de l'information - qualités de l'information.
- Aspect historique.
- Aspects sociaux, économiques, ... de l'introduction de l'informatique dans les entreprises, les administrations, la vie quotidienne...
- Possibilités et limites de l'informatique.
- Perspectives.

2. L'ordinateur.

- Structures
  - Schéma global - Flux des données.
  - Unité central
    Mémoire (types; temps d'accès)
    Processeur (unité de contrôle; unité arithmétique et logique)
  - Périphériques
    entrée/sortie
    mémoires auxiliaires

- Terminologies élémentaires française et anglaise

3. Etude de la mise en place d'un système
à partir d'exemples.

Existence du besoin.
Rudiments d'analyse fonctionnelle.
Rudiment d'analyse organique → fichiers.
Algorithme - Ordinogramme
Eléments de programmation → langages.

4. Quelques utilisations de logiciels.

Introduction de données.
Exécution → obtention des résultats.

5. A l'issue de cette U.F., l'étudiant sera capable
   5.1. de schématiser et d'identifier, à partir de documents, des circuits simples de traitement de l'information;
   5.2. d'associer certains termes du vocabulaire spécifique au domaine informatique à certaines composantes d'un système de traitement de l'informa-

tion;

5.3. d'identifier les caractéristiques de l'ordinateur, des mémoires, des périphériques;

5.4. d'effectuer les manoeuvres de mise en marche et d'arrêt des appareils utilisés;

5.5. d'introduire des données au travers d'un logiciel et d'effectuer les procédures nécessaires pour obtenir les résultats souhaités;

5.6. de compléter et d'ordonner un texte ou un graphique se rapportant aux différents comportements ci-dessus.

ANNEXE 5
Date:

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera **formative**. Elle s'exercera d'une façon **continue** en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

ANNEXE 6
Date:

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

soit
un **enseignant**
soit
un **expert**